



Mission régionale d'autorité environnementale

Région Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 7 septembre 2018

Le Président de la MRAe

à

Monsieur le Préfet des Landes

Objet : Permis de construire présenté par HYDROPYRENEES concernant le projet de centrale solaire de 14,2 ha sur la commune de Saint-Gein

Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale

P.J. : 1

En application des articles L.122-1 et suivants du Code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale portant sur l'évaluation environnementale du projet d'extension d'un élevage avicole à Bressuire (Deux-Sèvres).

Le présent avis porte sur la qualité du rapport d'étude d'impact et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet.

Je vous informe que cet avis sera mis en ligne sur le site internet de la formation Autorité environnementale du Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r303.html>.

Il vous revient de transmettre l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale au pétitionnaire (articles R. 122-7 et L. 122-1 du Code de l'environnement).

Le présent avis sera à joindre au dossier d'enquête publique ou à mettre à la disposition du public.

Pour mémoire, en application de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement, l'avis de l'Autorité environnementale doit faire l'objet d'une réponse écrite de la part du maître d'ouvrage, réponse qui doit être rendue publique par voie électronique au plus tard au moment de l'ouverture de l'enquête publique prévue à l'article L. 123-2 ou de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L. 123-19. Pour le suivi du dossier, vous voudrez bien m'adresser ladite réponse du maître d'ouvrage une fois établie.

Je vous remercie par avance de m'adresser cette réponse dès que vous en aurez connaissance par le maître d'ouvrage, à l'adresse suivante : pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Pour la MRAe Nouvelle-Aquitaine
Le président